



## Contact

**SAVS Le Phare**  
181 bis rue d'Auge  
14000 Caen

**02 31 70 22 20**  
[savs.le-phare@vyv3.fr](mailto:savs.le-phare@vyv3.fr)

## Accès

Arrêt Demi-Lune  
Lignes de bus : 1 / 10 / 11 / 31 / 6B

## Ouverture

**Du lundi au vendredi**  
**9h – 12h30 / 13h30 – 17h**

**Permanence du secrétariat**  
Lundi, mardi, mercredi matin et jeudi

**vyv<sup>3</sup>** | Normandie

**[normandie.vyv3.fr](http://normandie.vyv3.fr)**

Le SAVS est géré par VYV<sup>3</sup> Normandie.

VYV 3 Normandie – 17 avenue de la Libération 76045 Rouen Cedex 1. Union de mutuelles  
régie par le Livre III du Code de la Mutualité. N° SIREN 794 994 277. N° APE 6512Z. Crédits photos : © Freepik



No peut être sur la voie publique.

Imprimé en France



 **Caen**



# Le Phare

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT  
À LA VIE SOCIALE

GRUPE **vyv**

Le SAVS accompagne les adultes en situation de handicap psychique  
qui souhaitent renforcer leur autonomie et trouver  
un meilleur équilibre dans leur vie quotidienne.

## Construire son projet de vie

Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) a pour mission d'aider les adultes en situation de handicap à **gagner en autonomie et à s'épanouir** dans leur vie quotidienne.

Son action vise à :

- soutenir chaque bénéficiaire dans la construction de son projet de vie,
- maintenir ou recréer les liens sociaux et familiaux,
- faciliter l'accès à tous les services offerts par la collectivité.

## Être à vos côtés, à votre rythme

Le SAVS repose sur une équipe de professionnels à l'écoute, qui accompagne les personnes **en situation de handicap psychique ou présentant des troubles associés**.

L'accompagnement s'adapte aux besoins et aux attentes exprimés afin de favoriser une vie plus autonome et équilibrée.

Le SAVS peut intervenir sur différentes situations :

### Santé et soins

- accompagnement dans les démarches thérapeutiques et l'accès aux soins.

### Vie quotidienne

- aide aux formalités administratives, à la gestion du budget,
- appui à la recherche ou au maintien dans un logement,
- soutien aux actes du quotidien.

### Insertion professionnelle

- accompagnement dans les recherches d'emploi, de formation ou de bénévolat.

### Vie sociale et familiale

- mise en place d'activités de loisirs, de sport ou de bénévolat pour favoriser les rencontres et le lien social.



## Comment débuter l'accompagnement ?

Pour bénéficier d'un accompagnement du SAVS, le demandeur doit :

- disposer d'une orientation SAVS délivrée par la MDPH,
- être domicilié sur le territoire de Caen la Mer,
- vivre en logement autonome ou être temporairement hébergé chez un tiers,
- être âgé de 20 ans minimum au moment de l'admission,
- avoir des besoins correspondant aux services proposés par le SAVS,
- adhérer au contrat d'accompagnement, qui définit ses besoins et ses objectifs.